

Bienvenue au Centre de Traumatologie et de Réadaptation



Votre assistant(e) social(e) :

Tél : +32 (0)2 475 12

Votre unité de soins et numéro de chambre :

Table des matières

Présentation	3	Coach Handisport	15
Droits et devoirs des patients	4	ASCTR	15
Les droits des patients	4	Vie affective et sexuelle	16
Les devoirs des patients	4	Consultation parentalité	17
Délégation d'une personne de confiance	5	Nos consultations médicales	18
Lors de votre arrivée	6	L'orientation professionnelle spécialisée (OPS)	18
Votre admission	6	L'Equipe Mobile Prévention	
Votre chambre	6	Soutien Aïdance (EMPSA)	18
Accompagnant	6	Groupe d'Informations et d'Echanges (GIE)	18
Effets personnels	7	Informations utiles	19
Heures de visites	7	Argent - valeurs	19
Accès	8	Téléphone - TV - internet	19
De l'accueil vers un projet thérapeutique individualisé	9	Appareils électriques	20
Projet thérapeutique individualisé/ évolution par étapes	10	Services supplémentaires	21
Admission et prise en soins	10	Coiffeur, pédicure et esthéticienne	21
Rééducation/réadaptation	10	Service diététique	21
Votre sortie	11	Service du culte - morale laïque	22
Autorisations de sorties et visites	12	Lessives	22
Les acteurs de la rééducation/réadaptation	13	Prêts de matériels	22
Infrastructure	14	Bibliothèque	22
Hydrothérapie	14	Cafétéria	22
Appartement thérapeutique	14	Courrier	23
Centre de Prothèse et Orthèse	14	Les frais d'hospitalisation	23
Activités intra/extra hospitalières	15	Acomptes - factures	23
Activités proposées et festivités	15	Le service de médiation	25
		ASBL les AMIS DU CTR	26

*L'objectif de cette brochure est de vous aider dans votre quotidien au CTR.
Les membres du personnel sont à votre disposition et à votre écoute en vue d'envisager le meilleur séjour possible*

Présentation

Le Centre de Traumatologie et de Réadaptation, ou CTR, a été créé en 1950 par le Professeur Houssa. C'est le premier centre de rééducation et de réadaptation en Belgique. Il s'adresse aux personnes atteintes de lésions de la moelle épinière, de lésions orthopédiques (polytraumatismes et amputations), de lésions cérébrales (AVC, traumatismes crâniens, tumeurs, anoxies cérébrales, entre autres) et ce, dès la phase d'éveil de coma, de lésions neurologiques périphériques, etc.

Situé dans un cadre unique au cœur de Bruxelles, dans le parc du site Victor Horta à Laeken, le CTR fait partie de l'hôpital Erasme et, de fait, de l'hôpital Universitaire de Bruxelles, depuis fin 2021.

Les patients sont pris en charge de façon multidisciplinaire, au niveau médical, paramédical et infirmier. Les soins sont prodigués dans un cadre universitaire (ULB) et spécialisé.

Les valeurs du CTR sont basées sur l'accompagnement, la rééducation et la réinsertion des personnes accidentées ou atteintes de lésions locomotrices et neurologiques sévères afin de leur assurer plus d'autonomie et d'indépendance et ce, quelles que soient les séquelles de l'affection initiale.

Le CTR rénové en 2016, dispose d'un équipement moderne dont une piscine thérapeutique, d'un service de réadaptation ambulatoire, d'un service d'orientation professionnelle spécialisé et d'un service appareillage (prothèses, orthèses, aides à la mobilité...).

Des activités extrahospitalières en collaboration avec l'ASCTR sont organisées dans un but thérapeutique (char à voile, karting, ping-pong, etc.).

Droits et devoirs des patients

LES DROITS DES PATIENTS (EN ANNEXE CHARTE DE L'H.U.B)

L'hôpital s'engage au respect du règlement du droit des patients (loi 2002 revue en 2024) :

- Bénéficier d'une prestation de soins de qualité
- Le respect du choix du praticien
- Le droit à être informé sur son état de santé
- Le recueil du consentement du patient
- Le droit d'accès à son dossier médical
- Le droit au respect des données de sa vie privée
- Toute personne doit recevoir de la part des professionnels de la santé les soins appropriés visant à prévenir, écouter, évaluer, prendre en compte, traiter et soulager la douleur
- Le droit de pouvoir introduire une plainte auprès du service de médiation

LES DEVOIRS DES PATIENTS (EN ANNEXE)

Dans un esprit de convivialité et de citoyenneté, pour permettre à chacun de fréquenter l'hôpital ou d'y séjourner dans de bonnes conditions, votre collaboration est primordiale. Le patient, sa famille, ses visiteurs et accompagnants sont tenus de :

- Collaborer à la prise en charge thérapeutique
- Respecter le règlement d'ordre intérieur de l'établissement reprenant les points suivants (annexe plus détaillée dans les documents reçus à l'admission) :
 - ➔ Le respect de l'organisation des services et du fonctionnement de la part des visiteurs et du patient (heures de visite, traitements, nombre de visiteurs)
 - ➔ Le respect des infrastructures
 - ➔ Le respect concernant les règles en matière de visites
 - ➔ Le respect du personnel et des visiteurs
 - ➔ Les consignes d'hygiènes hospitalières
 - ➔ La nécessité d'un comportement raisonnable à tout moment

DÉLÉGATION D'UNE PERSONNE DE CONFIANCE

Lors de votre hospitalisation, vous pouvez nommer une personne de confiance, désignée par vous-même et si possible au moyen d'un écrit. Cette personne peut vous accompagner lors de vos démarches et prises de décisions, s'informer sur votre état de santé et accéder à des pièces de votre dossier.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez vous adresser au service social qui vous informera des droits et des possibilités.

Si vous n'avez pas désigné de mandataire, la législation prévoit la cascade de représentation suivante :

- Conjoint ou partenaire cohabitant
- Enfant(s) majeur(s)
- Parent(s)
- Frère(s) ou sœur(s) majeur(s)



Lors de votre arrivée

VOTRE ADMISSION

Votre admission s'effectuera avec l'assistant social de l'unité de soins dans laquelle vous serez hospitalisé(e).

L'assistant social vous expliquera de vive voix le fonctionnement du CTR et vous demandera différents documents administratifs, à savoir :

- Votre carte d'identité (ou passeport); éventuellement, la carte ou l'attestation de prise en charge de l'organisme (autre que la mutuelle) qui prendra les frais de séjour en charge (par exemple : assurance, réquisitoire, CPAS...)
- Les autorisations de remboursement des médicaments accordées par le Médecin-conseil de la mutuelle (exemple: Oxybutinine, Kepra, convention diabétique...)
- Les coordonnées des personnes à contacter
- Les coordonnées de votre médecin traitant
- Les coordonnées de votre administrateur de biens le cas échéant

Depuis avril 2024, la lecture de la carte d'identité est obligatoire.

VOTRE CHAMBRE

Lors de la planification de votre admission, vous aurez le choix entre une chambre individuelle (suppléments d'honoraires et de chambre) ou à deux lits.

Nous essaierons, dans la mesure du possible d'accéder à votre demande. Si nous ne pouvons pas y répondre, nous ferons tout notre possible pour satisfaire votre choix de chambre dans les meilleurs délais.

ACCOMPAGNANT

Avec autorisation du médecin et en fonction des situations (mineurs), un lit accompagnant peut être installé dans la chambre de la personne hospitalisée.

Un montant journalier est fixé par jour pour le lit auquel s'ajoute des repas (mis à disposition via le service diététique). Vous trouverez les montants en annexe.

EFFETS PERSONNELS

Les effets personnels seront à prévoir. Vous pouvez trouver conseils auprès de votre unité de soins.

Vous pouvez déjà apporter :

- Vêtements :
Training, pantalon de sport, tee-shirt, pull, chaussettes, shorts
- Divers :
Pyjama ou chemise de nuit
Sous vêtements, serviettes et gants de toilette, nécessaire de toilette

HEURES DE VISITES

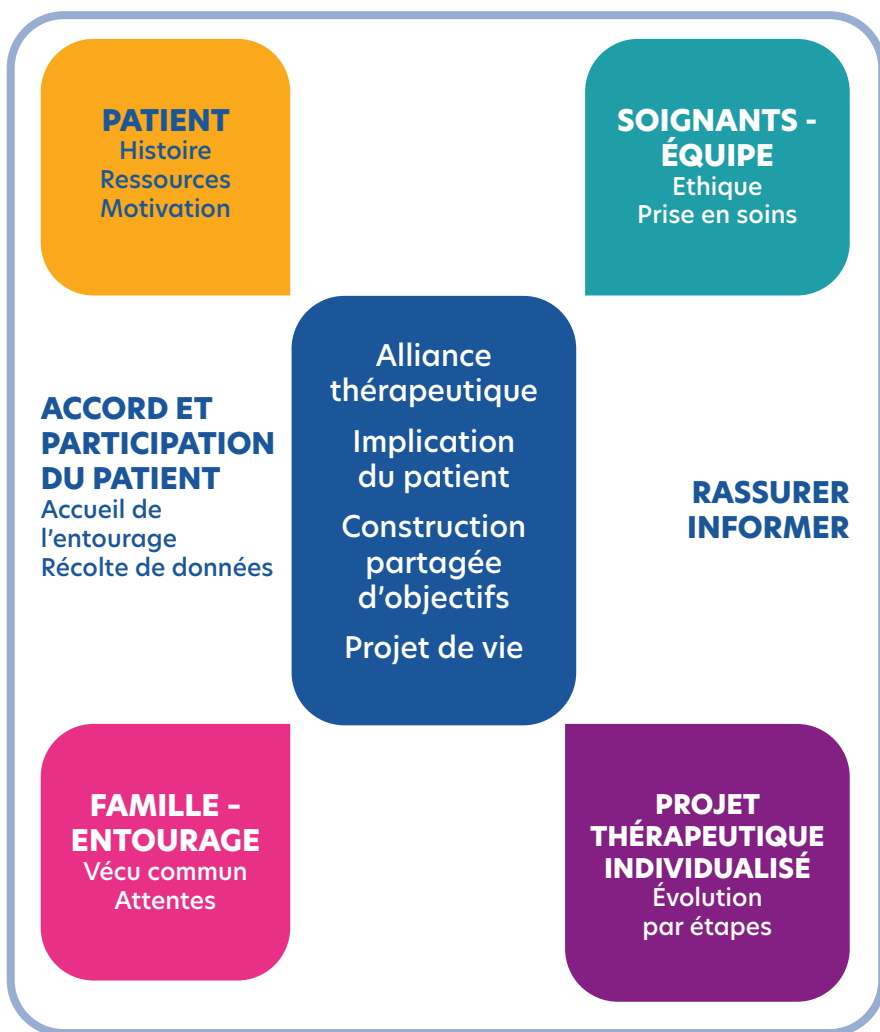
Les heures de visites se font de 14H00 à 20H00 dans l'unité de soins.
Les visiteurs peuvent se rendre à la cafétéria avant les heures autorisées.
Des aménagements peuvent être possible sous réserve d'accord du corps médical.

Les visites sont interdites durant les traitements sauf en cas de demande spécifique du thérapeute.

∞ Bienvenue au Centre de Traumatologie et de Réadaptation

8

De l'accueil vers un projet thérapeutique individualisé



Projet thérapeutique individualisé/ Évolution par étapes

ADMISSION ET PRISE EN SOINS

Lors de votre installation, l'équipe infirmière et médicale prendront connaissance de votre situation et réaliseront les premiers soins à vous apporter, ainsi que les premiers examens.

La prise en soins par l'équipe thérapeutique permet de pouvoir :

- Faire une évaluation de votre situation
- Établir les premiers traitements de rééducation (infirmier, kinésithérapie, ergothérapie, logopédie, neuropsychologue, psychologue, diététicienne)
- Répondre à votre besoin de soins
- Mettre en place les premières démarches administratives

RÉÉDUCATION/RÉADAPTATION

Lors de votre hospitalisation, selon les besoins individuels, une réunion (communément appelée réunion de famille/thérapeutique) peut être organisée avec l'ensemble des thérapeutes, le patient et l'entourage souhaité par lui.

Ces réunions sont coordonnées par l'assistant social. Cette collaboration permet de fixer les objectifs et les stratégies thérapeutiques spécifiques avec la personne hospitalisée et/ou son entourage. Il s'agit d'établir des objectifs thérapeutiques personnalisés définis et réévalués avec l'équipe tout au long du parcours.

Ce plan d'intervention vise :

- À favoriser la meilleure récupération fonctionnelle possible
- La mise en place d'aide à la mobilité, aides techniques et/ou de tierces personnes en fonction de vos limites
- La concertation et l'accompagnement dans la mise en place d'un projet de vie (réinsertion familiale, sociale et professionnelle)



VOTRE SORTIE

L'équipe vous accompagne, vous et votre entourage, pour que votre sortie se passe dans les meilleures conditions.

Un projet de sortie adapté aux besoins, aux envies en fonction des ressources disponibles et en lien avec votre entourage si possible si vous le souhaitez.

Notre mission :

- Préparer le projet de sortie vers le domicile ou vers un lieu de vie adapté à vos besoins
- Vous accompagner et vous rendre acteur principal de votre retour à une activité sociale, familiale, professionnelle
- Réévaluer votre situation en fonction de vos besoins et de votre évolution

Nos moyens pour accompagner votre sortie :

- **Le conseil et l'information :** les réunions pluridisciplinaires et les réunions de famille permettent de définir votre projet et vos besoins. Les visites à domicile, la semaine d'essai au domicile dite « thérapeutique », les retours en week-end, l'appartement thérapeutique font parties des outils à disposition pour vous accompagner lors de la mise en place de votre sortie

- **L'accompagnement** : le service social, les ergothérapeutes et les bandagistes-orthésistes-prothésistes (BOP) vous accompagnent dans le choix de matériel et dans la recherche de financement. Le service social vous accompagne également dans la mise en relation avec les prestataires extérieurs (réseaux d'accompagnement, services de soins à domicile.)

Les acteurs du processus de sortie :

- La personne soignée et sa famille
- Les médecins
- Les assistants sociaux, ergothérapeutes, kinésithérapeutes, infirmiers, logopèdes, neuropsychologues, psychologues, les bandagistes-orthésistes-prothésistes

Votre sortie définitive est décidée par le médecin du service en concertation avec l'équipe pluridisciplinaire.

Vous pouvez quitter l'établissement à tout moment sur votre demande en signant une décharge de responsabilité, précisant que vous quittez l'établissement contre avis médical.

Autorisations de sorties et visites

Quand votre situation clinique le permet, et après accord de votre médecin d'étage et de l'équipe pluridisciplinaire, il vous est possible de rentrer en week-end au d'aller en promenade.

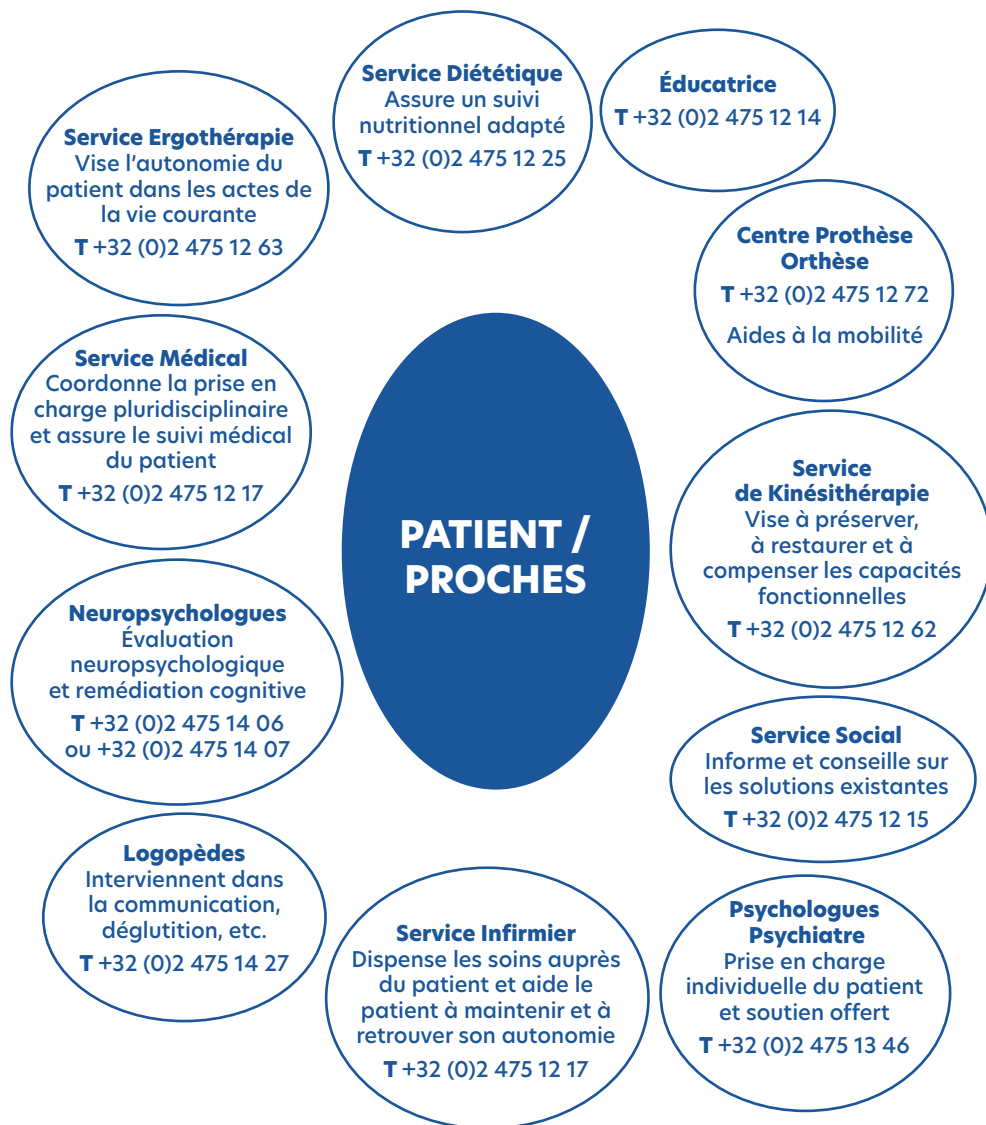
Deux possibilités existent :

- Tous les week-ends du samedi à partir de 14 h au dimanche avant 20 h ou lundi matin avant 9 h
- Un week-end sur deux du vendredi à partir de 18 h au dimanche avant 20 h ou lundi matin avant 9 h

Chaque week-end doit faire l'objet d'une demande préalable auprès du médecin de votre unité de soins.

Les conditions de la sortie seront définies en collaboration avec l'unité de soins en fonction des besoins du patient.

Les acteurs de la rééducation/ réadaptation



Infrastructure

HYDROTHÉRAPIE

Le CTR dispose d'une piscine de réadaptation. Des traitements d'hydrothérapie peuvent être prescrits par le médecin de votre unité de soins en fonction du plan de traitement et en respect des règles d'hygiène hospitalière.



APPARTEMENT THÉRAPEUTIQUE

Le CTR dispose d'un appartement thérapeutique. Cela permet une mise en situation des patients avant un retour à domicile. C'est également un lieu de répit et d'intimité offert aux patients et / ou famille selon le besoin et la disponibilité.

CENTRE DE PROTHÈSE ET ORTHÈSE

Le CTR dispose d'un Centre de Prothèse et Orthèse : conception, fabrication, adaptation d'appareillage orthopédique (prothèses, semelles, orthèses de poignet) en fonction de vos besoins.

Le service d'aide à la mobilité est également à votre disposition pour toutes

demandes concernant les chaises roulantes, cadres de marche, matériels divers répondant à vos besoins.

Ce service fait partie intégrante de l'équipe et travaille en collaboration avec les autres disciplines du CTR lors de votre hospitalisation.



Activités intra/extra hospitalières

ACTIVITÉS PROPOSÉES ET FESTIVITÉS

Toutes les initiatives sont encouragées grâce au service d'ergothérapie du « DISTRACTIF », lieu d'échanges et de participation sociale.

De type ... barbecue, carnaval, repas de fin d'année, 4Heures 4Roues (événement sportif), pizza party, frites party...

COACH HANDISPORT

Depuis 2017, en partenariat avec CAP 48 et la Ligue Handisport Francophone, et depuis juillet 2023 grâce à IRISCARE, notre centre de revalidation bénéficie de la présence à temps plein d'un coach handisport dédié. Celui-ci vous accompagne dans des activités physiques adaptées à vos besoins.

Le coach handisport vous propose des séances de musculation personnalisées qui complètent vos traitements physiques, vous aidant ainsi à retrouver la forme. En plus d'être un excellent outil de réadaptation, ces séances mènent parfois à une vraie passion à long terme.

Notre coach vous mettra également en contact avec l'ASCTR, une association handisport située à moins d'un kilomètre de notre centre. Ensemble, vous pourrez explorer une variété de sports adaptés comme le basket en fauteuil, le tennis de table ou encore le tir à l'arc. Ces activités, intégrées à votre programme de rééducation, offrent une dimension ludique et motivante à votre parcours.

En d'autres termes, notre coach handisport est un atout précieux pour votre rééducation. Grâce à son soutien, vous pourrez vous dépasser et découvrir des projets sportifs enrichissants qui contribueront à votre bien-être et à votre réadaptation.

ASCTR

L'Association sportive du Centre de Traumatologie et de Réadaptation (ASCTR) est une ASBL créée en 1954 par le Professeur Houssa, médecin-directeur et fondateur du Centre de Traumatologie et de Réadaptation (CTR) à Bruxelles, M. Jacques



Lecocq, rédacteur au journal Les Sports, et M. Victor Boin, Président du Comité Olympique belge à cette époque.

L'ASCTR est aujourd'hui la seule organisation multisport ouverte aux personnes handicapées en région de Bruxelles Capitale. Elle propose 10 disciplines sportives adaptées, représentant plus de 30 heures de sport par semaine. Vous y trouverez : la boccia, le tennis de table, le tir à l'arc, la natation, le basket en fauteuil, le badminton, l'athlétisme sur piste et de lancer, la cyclo-danse, le vélo adapté (handbike, tricycle, trike...) et le multisports.

Vous pourrez bénéficier de ces activités durant ou après votre rééducation, que ce soit pour trouver un nouveau projet sportif, compléter votre rééducation en vous surpassant physiquement dans des activités ludiques, ou simplement pour changer d'air et rencontrer de nouvelles personnes. Le sport apporte non seulement un bien-être physique ainsi que psychique, mais permet une réintégration socio-professionnelle tout en travaillant l'image de soi, la confiance en soi et le regard des autres. Parallèlement, le sport favorise l'intégration dans le monde des valides.

Infos auprès du coach handisport au service kiné ou sur le site : www.asctr.be
Contact : contact@asctr.be

Modèle humaniste en santé :

Les soins prodigués au CTR intègre le modèle humaniste en santé en valorisant le comité patient et le patient partenaire.
La vie affective et sexuelle et la parentalité font partie de notre approche.

VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE

Il existe au sein du CTR un groupe « Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle » (VRAS) qui se compose d'un référent de chaque discipline (la liste des référents se trouve dans tous les services).

Celui-ci se réunit tous les 2 mois pour réfléchir à la prise en charge des patients sur cet aspect et aborde des sujets tels que :

- L'intimité au sein de l'institution
- L'information sur la sexualité avant et après l'accident
- La question du consentement

Le groupe accueille avec bienveillance et DISCRETION toute question en lien avec la vie relationnelle et affective au sein de l'institution et en dehors de celle-ci face à un cheminement personnel de construction/ reconstruction.

Une charte « santé sexuelle » existe et pose le cadre de l'accompagnement thérapeutique.

Une consultation de sexologie vous permettra également un accompagnement plus personnalisé

CONSULTATION PARENTALITÉ

Envie d'enfant, bientôt parent ou père/mère d'un enfant de moins de 3 ans et vivant avec un handicap physique ?

Si l'arrivée d'un bébé est une période de doutes et d'incertitudes pour qui que ce soit, elle l'est encore plus en cas de handicap physique.

De nombreuses questions apparaissent et il est souvent difficile de trouver des réponses adaptées à votre situation particulière :

- Pourrais-je rester indépendante malgré les changements dans mon corps pendant la grossesse ?
- Comment préparer l'accouchement ?
- De quel matériel de puériculture ai-je besoin selon mes besoins particuliers ou ceux de mon partenaire ?
- Comment je vais faire pour nourrir, baigner, endormir mon bébé étant donné mes limitations fonctionnelles ?

Cette consultation a été mise en place pour vous accompagner sur votre chemin vers une parentalité indépendante et positive. Une équipe multidisciplinaire est là pour vous écouter et pour vous donner des conseils pratiques et à travers des consultations médicales, des séances d'ergothérapie et des renvois vers d'autres services et professionnels, vous accompagne sur votre chemin vers une parentalité indépendante et positive.

NOS CONSULTATIONS MÉDICALES

Neuro-urologie : prise en charge de la vessie neurologique

Spasticité médico-chirurgicale

Bandagisterie : orthèses et prothèses

Médecine physique et réadaptation générale (ex. pathologies du dos)

Neurologie

Orthopédie

Gastroentérologie

Kinésithérapie ambulatoire

Ergothérapie : bilans et évaluations

L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE SPECIALISEE (OPS)

L'orientation professionnelle spécialisée constitue un levier dans l'accompagnement global des patients hospitalisés. Intégrée dès que possible dans le projet de soins, cette démarche vise à anticiper la reprise d'activité, une reconversion, une adaptation du poste de travail, une formation ou à envisager de nouvelles perspectives de réinsertion sociale, familiale et professionnelle adaptées

L'EQUIPE MOBILE PRÉVENTION SOUTIEN AIDANCE (EMPSA)

Le Centre de Traumatologie et de Réadaptation reçoit l'équipe mobile « Aidants Proches ». Cette rencontre est proposée aux familles et entourage des patients hospitalisés au sein de notre institution. L'objectif de cette rencontre est de mettre en lumière l'accompagnement proposé par « L'Equipe mobile des Aidants Proches » et de permettre un apport d'informations quant à la mise en place de ce service.

GROUPE D'INFORMATIONS ET D'ECHANGES (GIE)

Le Groupe d'informations et d'échanges est destiné aux patients hospitalisés présentant une lésion médullaire.

Le groupe fait partie du programme thérapeutique et est mis en place quand l'équipe thérapeutique le juge adéquat.

Le but est d'informer et de promouvoir les discussions au travers d'un cycle d'informations et d'échanges.

Les thèmes abordent la lésion médullaire (para et tétra) et tentent de nommer les répercussions de celles-ci tant au niveau de la rééducation, que de la prévention, de l'avenir ...

Informations utiles

ARGENT - VALEURS

L'accueil ne prend plus d'argent liquide et pratique la politique « no cash ». Il est cependant possible de pouvoir déposer de l'argent liquide au service social à l'attention de la personne hospitalisée. Prudence, le CTR est largement ouvert vers l'extérieur ; aussi, les risques de vols sont non négligeable. Nous vous suggérons de ne garder que très peu d'argent sur vous ou dans votre chambre. Des dépôts peuvent être faits au service social.

Tout objet vous appartenant et de valeur (GSM, ordinateur, etc....) est sous votre entière responsabilité. Chaque chambre est équipée d'un coffre.

Vous disposez dans votre chambre d'une armoire avec clef personnelle. En cas de perte de celle-ci un montant vous sera facturé.

TÉLÉPHONE - TV - INTERNET

Moyennant certaines conditions, vous pourrez obtenir un téléphone fixe auprès du service social vous permettant d'effectuer des communications vers tous les réseaux belges (hormis numéros à taxation spéciale : 070, 0900...). Celles-ci vous seront facturées sur la note d'hospitalisation.

L'usage de votre téléphone portable est toléré dans l'institution à condition d'être à plus d'1,5 m de tous les appareils médicaux. Son usage est interdit dans les locaux de traitements et pendant vos soins.

Chaque chambre est munie de télévision(s). Une seule télécommande est disponible par téléviseur. Celle-ci est à demander au secrétariat du service social moyennant le paiement d'une garantie.

Une connexion Internet payante est possible sous certaines conditions. La demande est à formuler auprès du service social.

APPAREILS ÉLECTRIQUES

Chaque patient dispose de deux prises électriques pour des appareils privés (conformes CEE). Les autres prises doivent être réservées aux appareils médicaux.

Vous ne pouvez pas brancher vos appareils privés sur les prises électriques de couleurs (rouge, orange).

Le CTR décline toute responsabilité quant aux problèmes pouvant survenir à cause d'une défectuosité, d'une mauvaise qualité ou d'une non-conformité de l'appareil apporté par le patient.

Les téléviseurs autres que ceux installés par le CTR ne sont pas autorisés.

Tous les appareils électriques dits « de confort » (percolateur, autres machines à café, frigo, grille-pain, bouilloire, autres appareils avec résistance chauffante, micro-ondes, wok ...) et les multiprises sont interdits dans les chambres ainsi que dans les couloirs et autres locaux non adaptés.

L'utilisation d'un de ces appareils dans un local non adapté pourrait entraîner le déclenchement du disjoncteur électrique du local, mais également la coupure du réseau électrique du ou des locaux avoisinants.

Il est également strictement **interdit** de faire entrer dans les bâtiments, une trottinette ou un vélo et de les mettre en charge et ce pour les mêmes raisons.

Services supplémentaires

COIFFEUR, PÉDICURE ET ESTHÉTICIENNE

Un coiffeur, une pédicure et une esthéticienne indépendants réalisent des soins en chambre.

- Le patient ou un de ses proches prend le rendez-vous et communique la date aux infirmières.
- Le paiement se fait directement auprès du professionnel :
 - ➔ Si le patient n'est pas capable de payer le professionnel, un versement peut être fait avant la date de rendez-vous sur le compte du service social par un proche ou un administrateur
- Le service social n'avancera pas l'argent
- L'équipe soignante n'acceptera pas l'argent d'un proche pour régler la prestation

SERVICE DIÉTÉTIQUE

Des tickets pour l'obtention de bouteilles d'eau plate ou pétillante (1,5L) sont en vente à l'Accueil.

Vous pouvez vous rendre (ou l'assistante logistique de votre unité ou un membre de votre famille) auprès de la diététicienne pour échanger ces tickets contre des bouteilles.

Chaque samedi, le patient reçoit un menu pour la semaine (si nécessaire adapté à son régime).

Vous pouvez modifier l'un ou l'autre repas sur base de propositions constantes (plat froid et suggestions).

Si le patient désire un « steak, crudités, pommes de terre rissolées », il devra acheter un ticket vert à l'Accueil, qu'il accrochera ensuite à son menu.

Le menu sera rendu complété pour le mercredi suivant dans la boîte aux lettres de l'unité.

Si un patient a des demandes particulières par rapport à son régime alimentaire, il doit en prévenir le personnel infirmier qui transmettra le message. Pour les demandes en rapport avec les goûts alimentaires, le patient contactera lui-même le service diététique.

SERVICE DU CULTE - MORALE LAÏQUE

Si vous souhaitez recevoir la visite d'un(e) représentant(e) d'un culte ou d'un conseiller laïque, il vous suffit d'en formuler la demande à votre assistant(e) social (e).

LESSIVES

Un lave-linge et un sèche-linge sont à votre disposition au -1. Avant de pouvoir les utiliser, vous devez vous adresser auprès de votre ergothérapeute chez qui vous pourrez acheter des jetons, de la poudre à lessiver et de l'assouplissant.

PRÊTS DE MATÉRIELS

Si votre pathologie l'exige, vous pourrez obtenir un fauteuil roulant et un coussin anti-escarres en prêt après le versement d'une caution à « l'accueil ».

L'obtention de ce matériel se fera avec l'accompagnement de l'ergothérapeute et sous prescription du médecin.

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque met gratuitement des livres à votre disposition.

CAFÉTÉRIA

Une cafétéria est à votre disposition.

On vous y propose différentes boissons (non alcoolisées), sandwiches, salades, biscuits, articles de première nécessité, plats chauds et variés, desserts, ...

Des distributeurs de boissons chaudes et froides ainsi que des friandises sont également mis à votre disposition.



COURRIER

Votre courrier est déposé, tous les jours de la semaine, au secrétariat du service social.

Si toutefois, il vous est impossible de venir le chercher, il vous sera monté en chambre.

Les frais d'hospitalisation

Vous trouverez les informations générales sur les conditions financières liées à votre hospitalisation en annexe.

N'hésitez pas à vérifier votre couverture auprès de votre mutualité/ et ou de votre compagnie d'assurance.

Si vous souhaitez des informations sur votre facture, ou si vous avez d'autres questions, le service facturation se tient à votre disposition du lundi au vendredi au numéro suivant de 8H30 à 12H30 : +32 (0)2 555 36 63 ou à l'adresse email : facture.facturation.erasme@hubruxelles.be

ACOMPTES - FACTURES

Un acompte sur facture vous sera demandé à l'admission ainsi qu'en début de chaque mois.

Cet acompte est déduit de la facture du mois concerné, si toutefois il a été versé avant le 15^e jour de celui-ci.

Son montant peut varier suivant le type de chambre choisie et votre statut d'assuré (bénéficiaire de l'intervention majorée ou non).

Durant votre séjour, les factures vous seront remises en chambre (sauf demande expresse) et expédiées à votre domicile ou chez votre débiteur après votre sortie.

Le solde de la facture est à payer dans la huitaine après réception. Le paiement peut se faire par virement ou directement au service « Accueil » du CTR par Bancontact.

En cas d'importantes difficultés de paiement, le service contentieux est à votre disposition pour répondre à vos questions éventuelles :
+32 (0)2 555 36 63

La tarification s'effectuera sur base de la nomenclature INAMI. Des suppléments d'honoraires vous seront cependant demandés en chambre privée.

N'oubliez pas que les organismes assureurs ne remboursent aucun frais de confort
(Téléphone, TV, bouteilles d'eau, coiffeur, podologue, etc....).

Lors de votre admission, une liste non exhaustive des produits non remboursés par l'INAMI vous sera remise en annexe du document «déclaration d'admission : choix de chambre et conditions financières».

Le service de médiation

Le médiateur des Droits du patient peut être contacté par le patient et/ou son représentant légal, pour toute question remarque ou plainte quant à l'exercice de ses droits.

Si vous estimez que l'un de vos droits, en tant que patient, n'a pas été respecté, que ce soit lors d'un séjour hospitalier ou bien en ambulatoire, il vous est conseillé, dans un premier temps, de vous adresser directement au professionnel des soins de santé mis en cause, afin de résoudre le **dé-saccord**.

En cas d'échec de cette tentative, vous et/ou, votre représentant légal, pouvez faire appel gratuitement au **service de médiation**, dont le rôle est de promouvoir la communication entre vous et le professionnel des soins de santé.

Le médiateur agit selon les prescrits légaux, en toute indépendance, impartialité et neutralité. Le médiateur n'est ni un arbitre qui départage, ni un juge qui désigne un responsable.

Vous pouvez contacter le service de médiation

- **Par mail :** mediateur.erasme@hubruxelles.be
- **Par téléphone :** +32 (0)2 555 44 91

ASBL les AMIS DU CTR

L'asbl « Les Amis du CTR » a pour objectif d'améliorer le cadre de vie des patients lors de leur séjour.

Créée en 1977 par le Professeur Houssa, l'Asbl regroupe des amis et proches de patients, anciens médecins directeurs, donateurs... tous bénévoles. Les patients du CTR sont assez jeunes et restent hospitalisés très longtemps. Il est donc important qu'ils séjournent dans un environnement agréable.

L'asbl est intervenue dans plusieurs projets historiques comme l'installation de frigos dans les chambres, la décoration des salons de réception, l'achat de camionnettes pour transporter les patients aux activités, l'aménagement de l'appartement thérapeutique... Chaque année, elle offre des food trucks, des paniers cadeaux à Noël et deux dîners de fête de fin d'année. Les demandes d'intervention sont soumises par le service social du CTR au conseil d'administration de l'asbl.

La récolte de fonds est obtenue par les cotisations des membres, l'organisation d'évènements, les dons ponctuels et les sponsorings.

BE49 3101 6284 2171 - www.lesamisductr.be - amisctr@gmail.com



H.U.B

HÔPITAL UNIVERSITAIRE
DE BRUXELLES
ACADEMISCH ZIEKENHUIS
BRUSSEL

INSTITUT
JULES BORDET
INSTITUUT

Hôpital
Erasmé

Hôpital Universitaire
des Enfants Saint-Paul
Universitair Kinderziekenhuis
Radboud UMC

CTR

Place Arthur Van Gehuchten, 4
1020 Bruxelles

T +32 (0)2 475 12 17

www.ctrbxl.be

Hôpital Erasme

Route de Lennik 808
1070 Bruxelles

T +32 (0)2 555 31 11

M communication@hubruxelles.be

www.erasme.be